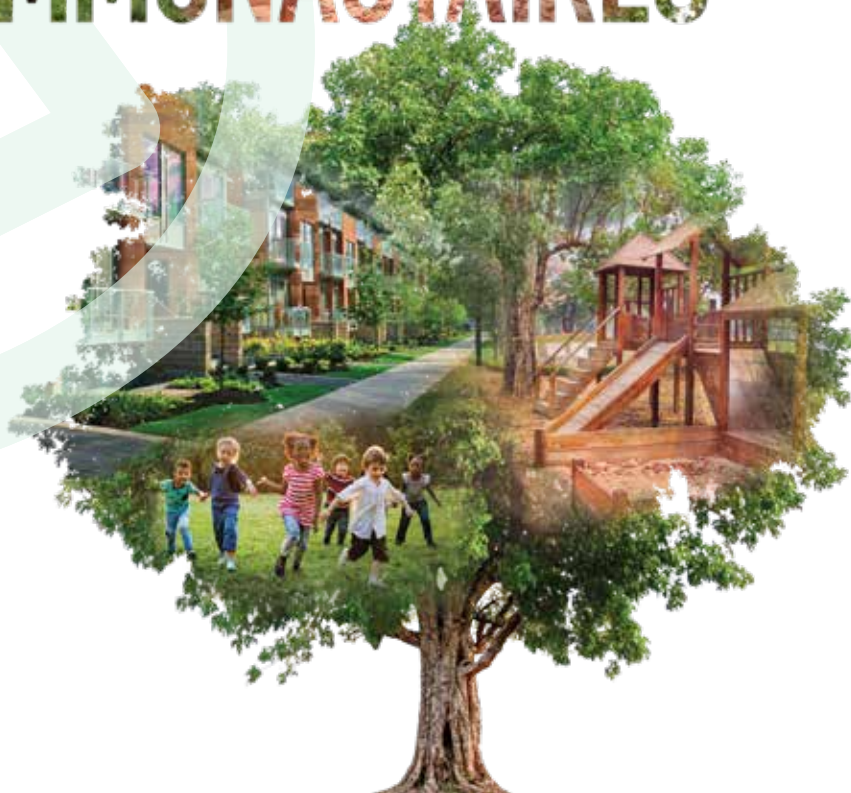


FAITS ET INFORMATIONS

NORME SFI DE DURABILITÉ

DES FORÊTS URBAINES
ET COMMUNAUTAIRES



PRINCIPES DIRECTEURS ET OBJECTIFS

Partout où nous vivons, travaillons, apprenons et jouons, il y a et il faut des arbres. Les arbres présentent d'innombrables bienfaits. Ils nous aident à lutter contre les changements climatiques en capturant les gaz à effet de serre et en atténuant le réchauffement des villes, tout en améliorant la santé publique et le bien-être, en offrant des espaces de loisirs et bien plus. Collectivement, ces arbres et leurs environnements connexes constituent nos forêts urbaines et communautaires. La foresterie urbaine et communautaire est essentielle pour maximiser les bienfaits fournis par les forêts et les arbres, tout en minimisant les risques qu'ils peuvent poser dans nos communautés.

La Norme SFI de durabilité des forêts urbaines et communautaires soutient les forêts urbaines et communautaires durables en s'appuyant sur 16 objectifs. Elle s'adresse aux organisations qui possèdent ou gèrent des forêts urbaines et communautaires, ou qui ont la responsabilité de telles forêts. Ces organisations font partie de différentes composantes du secteur des forêts urbaines et communautaires, soit les organisations gouvernementales (c.-à-d. les municipalités, les comtés, les États et les provinces) ou non gouvernementales, les peuples autochtones, les groupes communautaires, les organismes de soins de santé, les organismes éducatifs et les entreprises.

PRINCIPES DIRECTEURS :

- Les forêts et les arbres urbains et communautaires sont essentiels au bien-être, à la santé, à la résilience et la durabilité des collectivités.
- Les forêts et les arbres urbains et communautaires sont tributaires de la compréhension, de la sensibilisation, de l'appréciation et de l'engagement de la population pour épanouir dans les collectivités.
- Les forêts et les arbres urbains et communautaires et leurs bienfaits devraient être accessibles et à la disposition de tous.
- Les forêts et les arbres urbains et communautaires exigent une planification, des soins et une gestion appropriés pour optimiser les bienfaits et réduire les risques.
- Les forêts et les arbres urbains et communautaires sont des solutions fondées sur la nature à des problèmes pressants et ils sont les infrastructures vertes essentielles.

OBJECTIF 1 : PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS ET DU PUBLIC ET RESPECT DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Renforcer la collectivité, stimuler les économies locales, élargir la participation du public, respecter les différentes perspectives, faciliter la participation des Autochtones et assurer à tous un accès équitable aux nombreux bienfaits des forêts urbaines et communautaires.



OBJECTIF 2 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE HUMAINS

Promouvoir la santé publique et bien-être des collectivités grâce à une gestion et à une répartition équitables des bienfaits des arbres et des forêts et à un accès juste, sûr et équitable aux espaces verts et à des possibilités de loisirs axées sur la nature.



OBJECTIF 3 : PROTECTION ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger, conserver et améliorer la biodiversité grâce à la foresterie urbaine et communautaire, y compris les espèces menacées ou en voie d'extinction, les habitats fauniques, les arbres, les forêts et les écosystèmes connexes.



OBJECTIF 4 : INTENDANCE DES RESSOURCES NATURELLES, Y COMPRIS L'AIR, L'EAU ET LES SOLS

Considérer l'impact des forêts urbaines et communautaires et du programme de l'organisation sur les ressources naturelles, y compris l'air, l'eau et les sols.



OBJECTIF 5 : SANTÉ ET VITALITÉ DES FORÊTS ET DES ARBRES URBAINS ET COMMUNAUTAIRES

Assurer la viabilité à long terme des forêts urbaines et communautaires, en maximisant leur santé, leur longévité, leur diversité, leur résilience et leur dimension afin d'optimiser les bienfaits et la disponibilité et l'utilisation des ressources.



OBJECTIF 6 : SITES D'INTÉRÊT PARTICULIER, Y COMPRIS LES ESPACES NATURELS

Gérer les terres d'importance géologique, culturelle, économique ou écologique d'une manière qui tient compte de leurs qualités uniques.



OBJECTIF 7 : GESTION ADAPTÉE À L'ÉVOLUTION DU CLIMAT

Favoriser la résilience face aux changements climatiques et répondre aux préoccupations environnementales et socioéconomiques pressantes à l'aide de stratégies d'adaptation et d'atténuation faisant appel aux arbres.



OBJECTIF 8 : PLANIFICATION DES FORÊTS URBAINES ET COMMUNAUTAIRES

Assurer le soutien et le développement à long terme des ressources forestières urbaines et communautaires ainsi que le programme de gestion grâce à une planification exhaustive et un établissement stratégique des objectifs.



OBJECTIF 9 : GESTION ET ENTRETIEN DES FORÊTS ET DES ARBRES URBAINS ET COMMUNAUTAIRES

Assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques lors de l'établissement, de l'entretien et de la gestion des forêts et des arbres.



OBJECTIF 10 : PRÉPARATION, INTERVENTION ET RÉTABLISSEMENT FACE AUX CATASTROPHES

Limitier les effets indésirables et aider au rétablissement des collectivités et des ressources forestières après une catastrophe, grâce à la planification stratégique, à la préparation, à une intervention efficace, à la restauration et à une meilleure résilience.



OBJECTIF 11 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Promouvoir l'amélioration continue dans la pratique de la gestion durable par le biais de l'éducation, de la sensibilisation, d'une dotation en ressources et d'un financement suffisants, du perfectionnement professionnel, de l'engagement, de l'intendance et de l'évaluation du rendement.



OBJECTIF 12 : UTILISATION DU BOIS PROVENANT DES FORÊTS URBAINES ET COMMUNAUTAIRES

Assurer l'utilisation optimale du bois et réduire les déchets provenant des forêts urbaines et communautaires.



OBJECTIF 13 : COMMUNICATIONS

Investir dans des communications efficaces en interne et à l'externe pour soutenir et promouvoir tous les aspects de la forêt urbaine et du programme de foresterie urbaine et communautaire.



OBJECTIF 14 : RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

Investir dans la recherche, la science et la technologie qui soutiennent la gestion durable des ressources, et les utiliser et les promouvoir.



OBJECTIF 15 : CONFORMITÉ AVEC LES LOIS ET RÈGLEMENTS, Y COMPRIS LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Se conformer aux lois et règlements applicables et reconnaître les droits des peuples autochtones.



OBJECTIF 16 : PRÉSENTATION DE RAPPORTS

Accroître la transparence et faire rapport annuellement des progrès accomplis en ce qui a trait à la conformité avec la Norme SFI de durabilité des forêts urbaines et communautaires.



CERTIFICATION THÉMATIQUE

La certification selon l'ensemble de la norme permet à une organisation d'affirmer que sa forêt urbaine ou communautaire est entièrement certifiée selon la Norme SFI de durabilité des forêts urbaines et communautaires. Les organisations peuvent également choisir la certification thématique en se conformant aux objectifs qui correspondent à l'un ou plusieurs des quatre thématiques suivants :

- Santé publique et action communautaire pour le mieux-être
- Leadership en conservation et en intendance environnementale
- Résilience face au climat et aux catastrophes
- Excellence en foresterie pour l'amélioration des forêts urbaines

La certification thématique permet aux organisations de se concentrer sur ce qui est important pour elles et leur communauté. En même temps, les certifications thématiques augmenteront l'accessibilité de la certification des forêts urbaines et communautaires en réduisant les exigences par rapport à la certification intégrale à la Norme SFI de durabilité des forêts urbaines et communautaires, et peuvent offrir une approche progressive vers la certification intégrale.

Les organisations qui obtiennent la certification selon la Norme SFI de durabilité des forêts urbaines et communautaires pourront mettre en valeur cette réalisation en affichant ce logo.



SANTÉ PUBLIQUE ET
ACTION COMMUNAUTAIRE POUR
LE MIEUX-ÊTRE



SANTÉ PUBLIQUE ET ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LE MIEUX-ÊTRE

Ce thème s'adresse aux organisations qui se concentrent sur les gens et les communautés et leurs liens aux forêts urbaines et communautaires. Pour obtenir la certification SFI en vertu de ce

thème, les organisations doivent faire preuve de leur capacité d'agir concrètement envers l'engagement, l'inclusivité et la communication et la participation équitable des populations locales à la gestion des forêts urbaines et communautaires en portant un accent particulier sur la santé publique et le mieux-être.

Objectifs à atteindre par les organisations ciblées en vertu de ce thème (30 indicateurs) :

- 1. Participation des collectivités et du public et respect des droits des peuples autochtones
- 2. Santé et bien-être humains
- 13. Communications
- 15. Conformité avec les lois et les règlements, y compris les droits des Autochtones
- 16. Présentation de rapports

LEADERSHIP EN
CONSERVATION ET EN
INTENDANCE
ENVIRONNEMENTALE



LEADERSHIP ET CONSERVATION ET EN INTENDANCE ENVIRONNEMENTALE

Ce thème s'adresse aux organisations qui s'intéressent plus particulièrement à la biodiversité et aux ressources naturelles dans les forêts urbaines et communautaires. Pour obtenir la

certification SFI en vertu de ce thème, les organisations doivent faire preuve de leadership en matière d'environnement et de conservation et de leur capacité d'assurer la saine gestion des forêts urbaines et la santé des arbres à l'échelle communautaire, y compris les sites d'intérêt particulier et les espaces naturels.

Objectifs à atteindre par les organisations ciblées en vertu de ce thème (38 indicateurs) :

- 3. Protection de la conservation et de la biodiversité
- 4. Intendance des ressources naturelles, y compris l'air, l'eau et les sols
- 5. Santé et vitalité des forêts et arbres urbains et communautaires.
- 6. Sites d'intérêt particulier, y compris les espaces naturels
- 15. Conformité avec les lois et règlements, y compris les droits des Autochtones
- 16. Présentation de rapports

EXCELLENCE EN
FORESTERIE POUR
L'AMÉLIORATION DES
FORÊTS URBAINES



EXCELLENCE EN FORESTERIE POUR L'AMÉLIORATION DES FORÊTS URBAINES

Ce thème s'adresse aux organisations qui s'intéressent plus particulièrement à la gestion de leurs ressources forestières urbaines et communautaires.

Pour obtenir la certification SFI en vertu de ce thème, les organisations doivent faire preuve d'une gestion exceptionnelle des forêts urbaines par le développement de leurs capacités opérationnelles et de leurs moyens d'évaluer, planifier et mettre en œuvre de saines pratiques d'entretien et de gestion des forêts communautaires, incluant le rétablissement suite aux catastrophes.

Objectifs à atteindre par les organisations ciblées en vertu de ce thème (44 indicateurs) :

- 8. Planification des forêts urbaines et communautaires
- 9. Gestion et entretien des forêts et des arbres urbains et communautaires
- 10. Préparation, intervention et rétablissement face aux catastrophes naturelles
- 11. Renforcement des capacités
- 15. Conformité avec les lois et les règlements, y compris les droits des Autochtones
- 16. Présentation de rapports



RÉSILIENCE FACE AU
CLIMAT ET AUX
CATASTROPHES



RÉSILIENCE FACE AU CLIMAT ET AUX CATASTROPHES

Ce thème s'adresse aux organisations qui s'intéressent plus particulièrement à la réponse aux changements climatiques et aux défis connexes. Pour obtenir la certification SFI en vertu de ce thème de la résilience climatique, les

organisations doivent démontrer leur capacité à se préparer pour la lutte contre les changements climatiques et à atténuer leurs effets négatifs, par l'utilisation de la science éprouvée et des technologies de pointe. Ces organisations utilisent leurs ressources forestières urbaines et communautaires de manière à minimiser les déchets et à optimiser l'utilisation des ressources, en plus de se préparer aux éventuelles catastrophes et atténuer leurs effets.

Objectifs à atteindre par les organisations ciblées en vertu de ce thème (37 indicateurs) :

- 7. Gestion adaptée à l'évolution du climat
- 10. Préparation, intervention et rétablissement face aux catastrophes naturelles
- 12. Utilisation du bois provenant des forêts urbaines et communautaires
- 14. Recherche, science et technologie
- 15. Conformité avec les lois et les règlements, y compris les droits des Autochtones
- 16. Présentation de rapports

FOIRE AUX QUESTIONS



POURQUOI CERTIFIER UNE FORÊT URBAINE OU COMMUNAUTAIRE ?

Il existe de nombreux motifs pour lesquels une organisation peut vouloir certifier sa forêt. Les enjeux urgents tels que les changements climatiques, les chaleurs extrêmes ou le risque accru de feux de forêt n'en sont que quelques-unes. Une gestion et un entretien efficaces des forêts urbaines et communautaires permettent d'optimiser les bienfaits et de minimiser les risques. Cela contribue à renforcer les capacités et à mieux faire connaître les différents parcours professionnels dans le domaine de la foresterie urbaine. La certification par une tierce partie va plus loin et prouve que l'organisation respecte une norme élaborée par des spécialistes du secteur.

QUI DEVRAIT DEMANDER LA CERTIFICATION ?

Cette norme s'adresse aux organisations qui possèdent, gèrent ou sont responsables de forêts urbaines et communautaires. Ces organisations peuvent être issues de toutes les facettes du secteur des forêts urbaines et communautaires, y compris, mais sans s'y limiter, les organisations gouvernementales (c'est-à-dire les municipalités, les comtés, les États, les provinces), les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones, les groupes communautaires, les organismes de santé publique, les organisations éducatives et les entités commerciales.

QUE COÛTE LA CERTIFICATION SELON LA NORME SFI DE DURABILITÉ DES FORÊTS URBAINES ET COMMUNAUTAIRES ?

Il y a trois catégories de coûts à prendre en compte : la préparation de votre organisation à un audit, l'audit en tant que tel et les frais d'utilisation des marques déposées SFI.

POUVEZ-VOUS NOUS AIDER OU NOUS CONSEILLER SUR LES EXIGENCES DE LA NORME ?

Oui, nous avons produit un document qui donne des conseils sur la mise en œuvre de la norme ainsi que des recommandations, des suggestions, des exemples et des outils pour vous aider à gérer votre forêt dans le respect de la norme. Contactez l'équipe de durabilité des forêts urbaines et communautaires de la SFI pour en savoir plus sur les conseils, les outils et les ressources pour soutenir votre mise en œuvre. Pour plus d'informations, consultez le forests.org/fr/la-norme-de-durabilite-des-forets-urbaines-et-communautaires-de-la-sfi/.

Contactez **Meagan Hanna**,
directrice, Foresterie urbaine et
communautaire Canada, SFI
613-800-3074
meagan.hanna@forests.org

QUI RÉALISE LES AUDITS ?

Tous les audits doivent être effectués par des organismes de certification indépendants et accrédités. La liste des organismes de certification accrédités est disponible à l'adresse suivante : <https://forests.org/fr/verification-par-de-tierces-parties/>

COMMENT OBTENIR LA CERTIFICATION

L'obtention d'une certification SFI est l'une des meilleures choses qu'une organisation puisse faire pour soutenir la durabilité des forêts et assurer qu'elles procurent la multitude des bienfaits que les forêts procurent aux générations futures.



Toutes les normes SFI exigent des audits indépendants réalisés par des organismes de certification compétents et accrédités. Ceux-ci doivent être accrédités par un membre de l'International Accreditation Forum, soit l'ANSI-ASQ National Accreditation Board (ANAB) ou le Conseil canadien des normes (CCN).

ÉTAPE 1 : Déterminez s'il vous sera possible d'assurer la mise en œuvre de la Norme SFI de durabilité des forêts urbaines et communautaires.

ÉTAPE 2 : Remplissez et soumettez le formulaire de demande pour SFI. Contactez l'Équipe de durabilité des forêts urbaines et communautaires de SFI pour obtenir tous les détails sur les directives, les outils et les ressources disponibles pour appuyer votre demande.

ÉTAPE 3 : Préparez-vous à un audit — Assurez-vous que vos opérations répondent aux exigences de la norme SFI et communiquez avec un organisme de certification indépendant accrédité pour organiser un audit.

ÉTAPE 4 : Faites-vous auditer — L'organisme de certification de votre choix visitera vos opérations et déterminera si vous répondez aux exigences de la norme SFI. Votre auditeur enregistrera votre nouveau certificat auprès de la SFI.

ÉTAPE 5 : Signez un accord de licence de marque de commerce de la SFI.

ÉTAPE 6 : Utilisez les marques de commerce de la SFI. La SFI vous fournira les illustrations nécessaires pour utiliser son matériel publicitaire et ses labels de produit ainsi que les déclarations de certification pour faire valoir votre certification et utiliser ses marques de commerce. Contactez-nous pour des conseils pratiques pour faire connaître et faire valoir les avantages de la certification SFI dans vos installations et dans votre communauté.



ORGANISMES PARTENAIRES



REMERCIEMENTS

En reconnaissance de leur participation à l'élaboration de la Norme SFI de durabilité des forêts urbaines et communautaires.

- Jennifer Alger, Urban Wood Network
- Scott Altenhoff, Urban and Community Forestry Society
- Adrina Bardekjian (en remplacement de Michael Petryk), Arbres Canada
- Josh Behounek (en remplacement de Lee Mueller), International Society of Arboriculture
- Patricia Billette, Wildlife Habitat Council
- Owen Croy, auparavant pour la Ville de Surrey (Canada)
- Asia Downtin, Université d'État du Michigan
- Rachel Holmes, The Nature Conservancy
- Sharon Jean-Philippe, Université du Tennessee et TreeFund
- Ian Leahy, American Forests
- Rachel Miletti, Association nationale des centres d'amitié
- Geoff Kempter (en remplacement de Kieran Hunt), Utility Arborist Association
- Cecil Konijnendijk, Forum européen de la foresterie urbaine
- Jacques Larouche, Service canadien des forêts
- Mike Marshall, Marshall Tree Farm
- Margo Morrison, Conservation de la nature Canada
- Benjamin Osborne (en remplacement de Jessica Einhorn), Ville de New York
- David Sivy, Service des forêts du Département de l'agriculture des États-Unis
- Kim Statham, Ville de Toronto
- Alana Tucker, Arbor Day Foundation
- Danielle Watson, Society of American Foresters
- Keith Wood, National Association of State Foresters

Suivez-nous sur



forests.org/fr | info@forests.org